



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary

Alberta

T2P 3M3

Bid Fax: (403) 292-5786

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary

Alberta

T2P 3M3

Title - Sujet Gaz - Propane	
Solicitation No. - N° de l'invitation EW478-190351/A	Date 2018-08-16
Client Reference No. - N° de référence du client Various	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$CAL-129-6788
File No. - N° de dossier CAL-8-41017 (129)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-09-27	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Izzotti, Diana	Buyer Id - Id de l'acheteur cal129
Telephone No. - N° de téléphone (403)680-6109 ()	FAX No. - N° de FAX (403)292-5786
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Divers ministères Edifice Harry Hays Bureau 759, 220 – ave 4 s.o. Calgary, AB. T2G 4X3 VOIR ICI L'ANNEXE A	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3	4
COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3	5
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVE D'ASSURANCES	8
6.1 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	8
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
A. OFFRE À COMMANDES	9
7.1 OFFRE.....	9
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	9
7.5 RESPONSABLES.....	10
7.6	11
UTILISATEURS DÉSIGNÉS	11
7.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	11
7.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	11
7.9	12
ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
7.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
7.1 BESOIN.....	12
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12

7.3	DURÉE DU CONTRAT	12
7.4	13
	PAIEMENT	13
7.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	13
7.6	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	13
7.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	14
	ANNEXE « A »	15
	BESOIN.....	15
	ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT	23
	ANNEXE « C »	27
	- EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.....	27
	ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	29
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	29
	ANNEXE « E » -	30
	RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES	30

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : |
| | 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; |
| | 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Parcs Canada et le ministère de la Défense nationale ont besoin d'une offre à commandes principale et régionale pour la fourniture et la livraison de propane (norme ONGC - 3.14-2006), la location de réservoirs, leur remise à neuf et d'autres articles détaillés dans les présentes aux endroits suivants au fur et à mesure des besoins :

Tableau A : Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers régions

Tableau B : Région du lac Louise

Tableau C : Parc national Yoho région

Tableau D : Parc national Kootenay région

Tableau E : Parc national Banff région

Tableau F : Parc national Jasper région

Tableau G : Parc national Elk Island région

Tableau H : École de recherche et de sauvetage des Forces canadiennes (ERSFC), située au détachement du lac Jarvis, près de Hinton.

Les fournisseurs peuvent soumissionner sur un ou plusieurs des tableaux d'emplacement, mais **DOIVENT** fournir un prix pour chaque article dans le ou les tableaux d'emplacement choisis. Les prix doivent être inscrits dans le tableau d'offre A pour le ou les lieux choisis ainsi que dans le tableau d'offre B2 à l'annexe B — Base de paiement.

Les détails du besoin sont précisés à l'annexe A – Besoin dans ans la demande d'offre à commandes (DOC)

La période de l'offre à commandes est d'un an et de deux ans d'option. La date de début est prévue pour le 1^{er} octobre 2018.

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La présente offre à commandes ne s'applique pas aux livraisons de biens ou de services dans une zone visée par une ERTG ou une SAEA. La description des biens et services dans la DOC indique clairement que l'OC ne s'applique pas aux livraisons de biens ou de services dans une zone visée par une ERTG.

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CUA*

B1000T (2014-06-26), Condition du matériel - soumission
M0019T (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Reception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Edifice Harry Hays
Bureau 759, 220 – ave 4 s.o. Calgary, AB. T2G 4X3
ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Télécopieur: (403) 292-5786

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.
- Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (1 exemplaire papier)
Section II : Offre financière (1 exemplaire papier)
Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation financière

Le prix global de l'Offre sera calculé à l'aide de la formule suivante et des prix proposés en annexe B — Base de paiement : **(Nota : Le prix unitaire est le prix du gros occasionnel en raffinerie plus le prix majoré prix du gros occasionnel = \$ par litre).**

Tous les articles faisant l'objet d'une offre dans le tableau d'offre A2 seront totalisés afin de fournir un prix pour 3 ans pour cet emplacement. Le total par emplacement sera ajouté aux prix du tableau d'offres B2. Une offre pour plusieurs emplacements serait évaluée de la même façon et par emplacement.

Par exemple :

Le prix de l'emplacement Tableau A : Parc national du Mont-Revelstoke et des Glaciers

Le montant en \$ par L offert multiplié par (x) l'utilisation estimative en L x 3 ans + prix total pour le tableau d'offre B2 = prix total évalué pour le tableau A.

Si un offrant offre un total de 2 000 \$ sur le tableau des offres A2 pour les trois années du tableau des emplacements A et 500 \$ pour le total du tableau B2. L'offre totale pour cet endroit serait de 2 500 \$.

L'utilisation estimative ne sert qu'à des fins d'évaluation.

4.1.2.1 Évaluation du prix

Clause du Guide des CUA [M0222T](#) (2016-01-28) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CUA* [M0069T](#) (2007-05-25) Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVE D'ASSURANCES

6.1 Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe D si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la

demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe «A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe 'E' Rapports d'utilisation périodique: Offre à commandes. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'émission au 30 septembre 2019.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires, à partir du 01 octobre 2019 jusqu'au 30 septembre 2020 et du 01 octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2021, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci.

Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Diana Izzotti
Titre : Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Ouest
Adresse : Edifice Harry Hays
bureau 759, 220 – ave 4 s.o. Calgary, AB - T2G 4X3

Téléphone : 403-680-6109
Télécopieur : 403-292-5786
Courriel : diana.izzotti@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____

Titre : _____

Compagnie : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
EW478-190351/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EW478-190351

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
CAL129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur: _____

Courriel: _____

NEA #: _____

7.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
Parcs Canada et Ministère de la défense nationale.

7.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#):
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquentes à une offre à commandes
 - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquentes à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquentes qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquentes;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000.00\$ (taxes applicables incluses).

7.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2018-06-21) Conditions générales : biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Exigences en matière d'assurance;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*),

7.10 Attestations et renseignements supplémentaires

7.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.10.2 Clauses du Guide des CCUA

A9020C (2006-06-16), Raccordement des cylindres
A9039C (2008-05-12), Récupération
M3800C (2006-08-15), Estimation de coût

7.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé (des) prix unitaire(s) ferme(s) dans « l'annexe B – base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

7.4.2 Limitation de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

7.4.3 Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

7.4.4 Clauses du Guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client

7.4.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

7.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

a. une copie de la commande subséquente à une offre à commandes et toutes autres documents spécifié dans le Contrat.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

b. Une copie doit être transmise au responsable de l'offre à commandes

7.6 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe C.

L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EW478-190351/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EW478-190351

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
CAL129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

7.7 Clauses du Guide des CCUA

D3010C (2016-01-28), Livraison de marchandises dangereuses / produits dangereux

D3015C (2014-09-25), Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage

ANNEXE « A » BESOIN

Parcs Canada et le ministère de la Défense nationale ont besoin d'une offre à commandes principale et régionale pour la fourniture et la livraison de propane (norme ONGC - 3.14-2006), la location de réservoirs, leur remise à neuf et d'autres articles détaillés dans les présentes aux endroits suivants au fur et à mesure des besoins :

Tableau A : Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers

Tableau B : Parc national du lac Louise

Tableau C : Parc national Yoho

Tableau D : Parc national Kootenay

Tableau E : Parc national Banff

Tableau F : Parc national Jasper

Tableau G : Parc national Elk Island

Tableau H : École de recherche et de sauvetage des Forces canadiennes (ERSFC), située au détachement du lac Jarvis, près de Hinton.

Les fournisseurs peuvent soumissionner sur un ou plusieurs des tableaux d'emplacement, mais **DOIVENT** fournir un prix pour chaque article dans le ou les tableaux d'emplacement choisis. Un tableau incomplet peut rendre une soumission non recevable.

Les prix doivent être inscrits dans le tableau d'offre A pour le ou les lieux choisis ainsi que dans le tableau d'offre B2 à l'annexe B — Base de paiement.

Les détails du besoin sont précisés à l'annexe A – Besoin dans ans la demande d'offre à commandes (DOC)

La période de l'offre à commandes est d'un an et de deux ans d'option. La date de début est prévue pour le 1^{er} octobre 2018.

Renseignements supplémentaires

L'État est responsable de l'homologation de l'ensemble des réservoirs de propane qui lui appartiennent.

REMISE À NEUF DES RÉSERVOIRS

La remise à neuf des réservoirs de propane au fur et à mesure des besoins comprend :

- Les soupapes de décharge, de remplissage et d'évacuation doivent être remplacées sur chaque réservoir.
- Les jauges doivent être remplacées sur chaque réservoir
- Les détendeurs à simple détente doivent être remplacés sur chaque réservoir.
- Les détendeurs à double détente doivent être remplacés sur chaque réservoir.
- Les raccords en queue-de-cochon être remplacés au nécessaire.
- Les chapeaux doivent être remplacés sur chaque réservoir.
- De nouveaux socles de réservoir doivent être installés sous chaque réservoir de sorte que la partie supérieure de tout support ne soit pas inférieure à trois pouces au-dessus du niveau du sol, et les dégagements entre le fond du réservoir et le niveau du sol ne doivent pas être inférieurs à six pouces.
- Tous les réservoirs doivent être pompés et ventilés conformément aux normes de l'industrie pour les travaux requis.

REPLACEMENTS DES RÉSERVOIRS

Remplacement des réservoirs au fur et à mesure de besoins comprend :

- Livraison d'un nouveau réservoir au site

- Tous les réservoirs doivent être pompés et ventilés conformément aux normes de l'industrie pour les travaux requis.
- Transférer le carburant de l'ancien réservoir au nouveau réservoir.
- Installation du nouveau réservoir
- Enlèvement et élimination de l'ancien réservoir
-

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PROPANE : EMPLACEMENT ET CAPACITÉ DES RÉSERVOIRS

Les fournisseurs peuvent soumissionner pour un ou plusieurs emplacements dans le tableau des offres A2, mais **DOIVENT** fournir un prix pour chaque article dans le ou les tableaux choisis et remplir le tableau des offres B2. S'il n'y a pas de frais pour un article, veuillez inscrire « zéro ».
Un tableau incomplet peut rendre une soumission non recevable.

Le prix global de l'Offre sera calculé à l'aide de la formule suivante et des prix proposés en annexe B —
Base de paiement : (Nota : Le prix unitaire est le prix du gros occasionnel en raffinerie plus le prix majoré (prix du gros occasionnel + \$ par litre).

Tous les articles faisant l'objet d'une offre dans le tableau d'offre A2 seront totalisés afin de fournir un prix pour 3 ans pour cet emplacement. Le total par emplacement sera ajouté aux prix du tableau d'offres B2. Une offre pour plusieurs emplacements serait évaluée de la même façon et par emplacement.

Par exemple :

Le prix de l'emplacement Tableau A : Parc national du Mont-Revelstoke et des Glaciers

Le montant en \$ par L offert (prix unitaire en \$ + prix du gros occasionnel en raffinerie) multiplié par (x) l'utilisation estimative en L x 3 ans + prix total pour le tableau d'offre B2 = prix total évalué pour le tableau A.

Si un offrant offre un total de 2 000 \$ sur le tableau des offres A2 pour les trois années du tableau des emplacements A et 500 \$ pour le total du tableau B2. L'offre totale pour cet endroit serait de 2 500 \$.

L'utilisation estimative ne sert qu'à des fins d'évaluation.

L'offrant conforme le plus bas peut recevoir une offre à commandes pour un emplacement. Si un fournisseur est retenu sur une ou plusieurs tables, ces emplacements seront inclus dans la même offre à commandes pour ce fournisseur.

Il est prévu qu'une ou plusieurs offres à commandes ou plus pourraient être établies à la suite de la présente demande d'offre à commandes.

TABLEAU A. Emplacement et capacité des réservoirs – Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers

N°	Emplacement	Nombre de réservoirs	Capacité du réservoir	Distance (km) à l'est de Revelstoke
1	Parc des Glaciers – Bloc des services d'entretien du Sommet	2	22710 L ch.	71
2	Parc des Glaciers – Centre du Col-Rogers		7500 L	71
3	Parc des Glaciers – Installation de traitement de l'eau	1	3785L	71

4	Parc des Glaciers – Garage du Ruisseau-Flat	1	1893L	48
5	Parc du Mont-Revelstoke – Chalet de ski	1	3785L	2

Conditions spéciales

Les camions doivent pouvoir circuler sur des routes non déneigées pour se rendre jusqu'à l'emplacement des réservoirs. Il se peut que des chaînes soient nécessaires. Les conditions météorologiques pourraient forcer le fournisseur à rouler sur des routes fermées à la circulation. Il pourrait être nécessaire d'enlever la neige autour des réservoirs.

Du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, le fournisseur doit prévenir l'Agence à l'avance d'une livraison aux endroits suivants : **chalet de ski du Mont-Revelstoke, Centre du Col-Rogers et installation de traitement de l'eau du col Rogers.**

TABLEAU B. Emplacement et capacité des réservoirs – Secteur de Lake Louise parc national de Banff

Article	Emplacement	Nombre de réservoir	Capacité du réservoir	Réservoir série #	Distance (km) du Banff
1	Résidence du camping du Lac-Waterfowl	1	3785L	565617	114
2	Camping du Lac-Waterfowl	1	3785L	62-219	114
3	Camping du Lac-Waterfowl	1	3785L	2918	114
4	Waterfowl	1	3785L	N3052	114
5	Waterfowl	1	3785L	HH1053	114
6	Waterfowl	1	3785L	8678A	114
7	Waterfowl	1	3785L	SW8	114
8	Lac Waterfowl	1	3785L	23772A	114
9	Sentiers du lac Waterfowl	1	3785L	25220A	114
10	Lac Bow	1	3785L	HH1891	78
11	Carrière Nibloc	1	3785L	57865	64
12	Prise d'eau de Lake Louise	1	3785L	HH1053	59
13	Prise d'eau de Lake Louise	1	3785L	24461A	59
14	Entrée (poste d'accueil) du camping de Lake Louise	1	1893L	22783A	59
15	Station de relèvement – Camping de Lake Louise	1	1893L	Q0124671	59
16	Station d'épuration des eaux usées de Lake Louise	1	3785L	25362A	59
17	Camping de Lake Louise	1	3785L	25749A	59
18	Logements du personnel Pinnacle – Lake Louise	1	7500L	26329A	59
19	Poste d'eau de forage de Lake Louise	1	3785L	N4429-22	59
20	Résidence du personnel de Lake Louise (Saddleback)	1	7500L	28186A	59
21	Résidence du personnel de Lake Louise (Saddleback)	1	7500L	28184A	59
22	Centre d'accueil de Lake Louise	1	3785L	28849A	59
23	Centre d'accueil de Lake Louise	1	3785L	28837A	59
24	Stationnement supérieur de Lake Louise	1	3785L	24376A	59
25	Stationnement supérieur de Lake Louise	1	3785L	23589A	59
26	Bloc des services d'entretien de Lake	1	7500L	26235A	59

	Louise				
27	Bloc des services d'entretien de Lake Louise	1	7500L	26234A	59
28	Bloc des services d'entretien de Lake Louise	1	7500L	26227A	59
29	Bloc des services d'entretien de Lake Louise	1	1893L	23769A	59
30	Bâtiment des douches – Camping de Lake Louise	1	3785L	24-3020	59
31	Logements du personnel Harry's Hill n° 1	1	3785L	HH76	59
32	Logements du personnel Harry's Hill n° 2	1	3785L	HH77	59
33	Logements du personnel Harry's Hill n° 3	1	3785L	HH75	59
34	Logements du personnel Harry's Hill n° 4	1	3785L	NN3273	59
35	Logements du personnel Harry's Hill n° 13	1	3785L	HH74	59
36	Logements du personnel Harry's Hill n° 15	1	3785L	HH73	59
37	Camping du Mont-Protection	1	3785L	55438	48
38	Saskatchewan Crossing	1	3785L	30-652	125
39	Saskatchewan Crossing	1	3785L	54-1354	125
40	Saskatchewan Crossing	1	3785L	21558A	125
41	Saskatchewan Crossing	1	3785L	27562A	125
42	Bloc des services d'entretien de Lake Louise – Remise de matériel de lutte contre l'incendie	1	3785L	--	59

TABLEAU C. Emplacement et capacité des réservoirs – Parc national Yoho

Article	Emplacement	Nombre de réservoir	Capacité du réservoir	Réservoir série #
1	Résidence n° 1 – Logements du parc	1	4546L	YNP-01
2	Résidence n° 2 – Logements du parc	1	2273L	YNP-02
3	Résidence n° 3 – Logements du parc	1	2273L	YNP-03
4	Résidence n° 4 – Logements du parc	1	2273L	YNP-04
5	Résidence n° 5A – Logements du parc	1	2273L	YNP-05
6	Résidence n° 7 – Logements du parc	1	2273L	YNP-07
7	Résidence n° 8 – Logements du parc	1	2273L	YNP-08
8	Résidence n° 5B – Logements du parc	1	2273L	YNP-09
9	Résidence n° 15B – Logements du parc	1	2273L	YNP-10
10	Résidence n° 11 – Logements du parc	1	2273L	YNP-11
11	Résidence n° 12 – Logements du parc	1	2273L	YNP-12
12	Résidence n° 14 – Logements du parc	1	2273L	YNP-14
13	Résidence n° 15A – Logements du parc	1	2273L	YNP-15
14	Centre administratif – Field	1	4546L	YNP-17
15	Bâtiment du puits – Lotissement urbain	1	2273L	YNP-18
16	Caserne des pompiers – Field	1	4546L	YNP-19
17	Bâtiment du réservoir – Field	1	4546L	YNP-20
18	Résidence n° 21 – Logements du parc	1	2273L	YNP-21
19	Résidence n° 22 – Logements du parc	1	2273L	YNP-22
20	Résidence n° 23 – Logements du parc	1	2273L	YNP-23
21	Station d'épuration des eaux usées – Field	1	4546L	YNP-25
22	Centre d'accueil – Field	1	6840L	YNP-26
23	Bâtiment du ranch – Field	1	4546L	YNP-27
24	Résidence n° 29B – Logements du parc	1	2273L	YNP-28

25	Résidence n° 29A – Logements du parc	1	2273L	YNP-29
26	Résidence n° 30 – Logements du parc	1	2273L	YNP-30
27	Centre d'accueil Est	1	2273L	YNP-31
28	Résidence du camping Kicking Horse	1	2273L	YNP-32
29	Résidence n° 33 – Logements du parc	1	2273L	YNP-33
30	Bloc sanitaire principal – Camping Kicking Horse	1	4546L	YNP-34
31	Bloc sanitaire Monarch – Camping Kicking Horse	1	2273L	YNP-35
32	Bloc sanitaire (roulotte) – Camping Kicking Horse	1	2273L	YNP-36
33	Chalet des Chutes-Takakkaw	1	2273L	YNP-37
34	Chalet du Lac-O'Hara	1	2273L	YNP-38
35	Monticule de sable – Transcanadienne	1	4546L	YNP-39
36	Bâtiment du puits – Ruisseau Boulder	1	2273L	YNP-40
37	Génératrice – Camping Kicking Horse	1	4546L	YNP-41
38	Centre des opérations – Ruisseau Boulder	1	4546L	YNP-42
39	Centre d'approvisionnement – Ruisseau Boulder	1	4546L	YNP-43
40	Atelier des métiers – Ruisseau Boulder	1	4546L	YNP-44
41	Pavillon-dortoir – Ruisseau Boulder	1	9100L	YNP-45
42	Atelier des métiers – Ruisseau Boulder	1	4546L	YNP-49
43	Remise de l'équipe d'entretien des sentiers – Ruisseau Boulder	1	2273L	YNP-50
44	Bâtiment du chlorateur	1	4546L	YNP-57
45	Bloc sanitaire du camping du Lac-O-Hara	1	4546L	--

TABLEAU D. Emplacement et capacité des réservoirs –Parc national Kootenay

Article	Emplacement	Nombre de réservoir	Capacité du réservoir	Distance (km) du poste d'entrée Ouest
1	Camping Redstreak	10	2273L ea.	5
2	Centre administratif (à Radium)	1	4546L	5
3	Piscine du complexe de bain	1	9092L	3.5
4	Centre d'accueil	1	2273L	3.5
5	Centre des opérations – Conservation des ressources	1	4546L	5
6	Centre d'approvisionnement – Bloc des services d'entretien du Ruisseau-McKay	1	2273L	5
7	Atelier de menuiserie – Bloc des services d'entretien du Ruisseau-McKay	1	2273L	5
8	Garage – Bloc des services d'entretien du Ruisseau-McKay	2	4546L ea.	5
9	Camping des Prés-McLeod	1	1137L	26
10	Poste des gardes de Kootenay Crossing	4	4546L	42
11	Poste des gardes de Kootenay Crossing	3	2273L ea.	42
12	Carrière de gravier – Gorge Hector	1	4546L	45
13	Stationnement – Canyon Marble	2	2273L ea.	90
14	Génératrice – Poste des gardes du Canyon-Marble	1	2273L	90
15	Résidence du préposé à l'entretien – Colline	1	2273L	5

	Redstreak			
16	1714 – 10 th Avenue, Invermere (C.-B.)	1	2273L	25
17	1714 – 9 th Avenue, Invermere (C.-B.)	1	2273L	25
18	1706 – 8 th Avenue, Invermere (C.-B.)	1	2273L	25
19	Station de relèvement – Bloc des services d'entretien du Ruisseau-McKay	1	4546L	5

TABLEAU E. Emplacement et capacité des réservoirs – Parc national Jasper

Article	Emplacement	Nombre de réservoir	Capacité du réservoir	Distance (km) du Jasper centre
1	Cuisine/pavillon-dortoir Tangle	1	2273L	12
2	Garage Tangle	3	4546L ea.	94
3	Poste des gardes/bureau (en rondins) Sunwapta	1	4546L	72
4	Poste des gardes Sunwapta et logement ATCO	1	4546L	72
5	Poste des gardes et panabode Sunwapta	2	4546L ea.	72
6	Logements du personnel Athabasca/garage	1	4546L	32
7	Poste des gardes Cavell	1	4546L	20
8	Résidence du camping Wabasso	1	2273L	15
9	Résidence du camping Wapiti	1	2273L	4
10	Douches du camping Wapiti	1	4546L	4
11	Résidence du camping Whistlers	1	4546L	2
12	Bâtiment des douches – Camping Whistlers	2	4546L ea.	2
13	Camping de groupe Whistlers	1	2273L	3
14	Poste des gardes (en rondins) Decoigne	1	4546L	25
15	Poste des gardes (nouveau bâtiment) Decoigne	1	4546L	25
16	Écurie Maligne/sixième pont	1	4546L	5
17	Poste de transfert	1	2273L	12
18	Poste des gardes Snaring	1	4546L	20
19	Camping Pocahontas	1	2273L	40
20	Poste des gardes du Lac-Maligne	1	4546L	50
21	Piscines des sources thermales Miette	2	4546L ea.	57
22	Cuisine des sources thermales Miette	1	4546L	57

Conditions spéciales

Sur les routes menant aux lieux mentionnés ci-dessous, les ponts sont assujettis à des restrictions de poids. Les camions de livraison ne doivent pas excéder les limites de poids établies.

Article	Emplacement	PNBV maximal
14	Poste des gardes (en rondins) Decoigne	10 tonnes
15	Poste des gardes (nouveau bâtiment) Decoigne	10 tonnes
16	Écurie Maligne/sixième pont	15 tonnes
19	Poste des gardes Snaring	20 tonnes

TABLEAU F. Emplacement et capacité des réservoirs – Parc national Banff

Article	Emplacement	Nombre de réservoir	Capacité du réservoir	Distance (km) du lotissement
---------	-------------	---------------------	-----------------------	------------------------------

				urbain de Banff
1	Résidence – Camping principal du Lac-Two Jack	1	3785L	10
2	Camping du Lac-Two Jack (bord du lac) (a)	1	1893L	20
3	Camping du Lac-Two Jack (bord du lac) (b)	1	1893L	20
4	Camping du Canyon-Johnson (a)	1	1893L	20
5	Camping du Canyon-Johnson (b)	1	4546L	10
6	Camping du Canyon-Johnson (c)	1	1893L	10
7	Horse Corral	1	1893L	3
8	Bloc des services d'entretien	1	3785L	2
9	Remise à chargeuse de Castle Junction	1	3785L	18
10	Ranch Ya Ha Tinda (a)	1	3785L	87km ouest de Sundre
11	Ranch Ya Ha Tinda (b)	1	3785L	87km ouest de Sundre

Conditions spéciales

Le fournisseur pourrait être appelé à fournir un nouveau réservoir à l'endroit suivant :

Bloc des services d'entretien
123, avenue Hawk, à la gauche de la barrière d'accès
Capacité : 3 785 L

TABLEAU G. Emplacement et capacité des réservoirs – Parc national Elk Island.

Article	Emplacement	Nombre de réservoir	Capacité du réservoir	Coordonnées
1	Installation de traitement de l'eau – Plage	1	3785L	SE 10-53-20 W4
2	Théâtre Astotin	1	3785L	SE 24-54-20 W4
3	Bâtiment des douches – Camping de la Plage-Sandy	1	3785L	SE 23-54-20 W4
4	Installation de rassemblement des bisons des bois	1	3785L	SE 23-54-20 W4
5	Installation sanitaire de la plage	1	3785L	SE 23-54-20 W4
6	Installation sanitaire du camping à accès piéto	1	1892L	SE 23-54-20 W4
7	Blocs sanitaires communs	1	1892L	SE 23-54-20 W4
8	Otentik 9	1	465L	SE 23-54-20 W4
9	Otentik 11	1	465L	SE 23-54-20 W4
10	Otentik 23	1	465L	SE 23-54-20 W4
11	Otentik 34	1	465L	SE 23-54-20 W4
12	Otentik 41	1	465L	SE 23-54-20 W4

Conditions spéciales

Tous les réservoirs se trouvent dans des enceintes verrouillées, et il faut franchir une barrière verrouillée pour accéder à la plupart d'entre eux. Des clés seront remises au conducteur du camion à son orientation ou à la première livraison.

TABLEAU H: École de recherche et de sauvetage des Forces canadiennes (ERSFC), située au détachement du lac Jarvis, près de Hinton.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EW478-190351/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EW478-190351

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
CAL129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Article	Emplacement	Nombre de réservoir	Capacité du réservoir
1	Bât. 28 – Bâtiment du personnel	2	Voir dessus
2	Bât. 29 – Bâtiment des stagiaires	2	Voir dessus

Détails pour l'École de recherche et de sauvetage des Forces canadiennes (ERSFC), située au détachement du lac Jarvis, près de Hinton.
Cette demande vise la location annuelle à long terme de 2 réservoirs au bât. 29 – Bâtiment des stagiaires. Un réservoir à une capacité de 500 gallons (1892,71 litres) et l'autre réservoir a une capacité de 1000 gallons (3785,41 litres).

Réservoirs sur place au Bât. 28 - Bâtiment du personnel. Un réservoir à une capacité de 500 gallons (1892,71 litres) et l'autre réservoir a une capacité de 1000 gallons (3785,41 litres). Le MDN remplacera probablement ces réservoirs de 1000 gal et 500 gal qui appartiennent actuellement au MDN en raison de leur âge par la location de 2 réservoirs de 1000 gal à un prix annuel de location.
L'utilisation approximative est de 15 000 litres par an pour ces 4 réservoirs sur le site.

L'adresse pour l'envoi des factures du MDN SEULEMENT est :

DÉT OPS IMM EDMONTON
BÂTIMENT 177
C.P. 10500, succ. Forces
EDMONTON (Aleberta) T5J 4J5

NOTA : Les fournisseurs doivent être en mesure de fournir des factures au client ou au représentant du client sur les sites ou de les livrer à l'adresse indiquée dans les présentes. En raison de la variété des sites de livraison et des livraisons intermittentes, les demandes de connexion du client à un site Web pour récupérer les factures ne peuvent pas être acceptées et peuvent rendre une soumission non conforme.

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

- Tous les prix sont destination FAB et comprennent tous les frais de transport et de déchargement
- La TPS et les taxes sur le carburant doivent être exclues des prix indiqués dans les présentes.
- La TPS et les taxes sur le carburant, s'il y a lieu, doivent être indiquées à titre d'article distinct sur la facture.
- Les prix doivent être en dollars canadiens.
- La facture de l'offrant doit être accompagnée de documents indiquant le prix de gros occasionnel en raffinerie à la date de livraison.
- Les quantités estimatives sont données à des fins d'évaluation seulement.
- Les taux de taxes provinciales sur le propane ou le butane, lorsqu'il n'est pas utilisé comme carburant de moteur, ne sont pas applicables et devraient être supprimés des prix susmentionnés.
- Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Les renseignements ci-dessous serviront à des fins d'évaluation pour les tableaux

L'offrant doit fournir ce qui suit avec son offre de prix :

- Prix du gros occasionnel en raffinerie, ****24 septembre 2018**** = _____ \$/L pour chaque tableau

- Documents indiquant le prix du gros occasionnel en raffinerie à joindre à la soumission.

- Raffinerie utilisée pour chaque tableau :

Tableau A : Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers _____

Tableau B : Parc national du lac Louise _____

Tableau C : Parc national Yoho _____

Tableau D : Parc national Kootenay _____

Tableau E : Parc national Banff _____

Tableau F : Parc national Jasper _____

Tableau G : Parc national Elk Island _____

Tableau H : École de recherche et de sauvetage des Forces canadiennes (ERSFC), située au détachement du lac Jarvis, près de Hinton. _____

Le calcul du paiement du prix par litre du propane pour chaque endroit et chaque année sont données à des fins d'évaluation seulement sera le prix **UNIT** calculé en additionnant le prix du gros occasionnel en raffinerie et le prix majoré (gros + \$ par litre)

Tableau d'offres à commandes A2

Colonne D = année 1. Pour la période de l'offre à commandes : de la date d'émission de l'offre à commandes jusqu'au 31 août 2019.

Colonne E = année d'option 1. Pour la période de l'offre à commandes : 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020

Colonne F = Année d'option 2. Pour la période de l'offre à commandes : 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Colonne A	Colonne B	Colonne C	Colonne D Année 1	Colonne E année d'option 1	Colonne F année d'option 2	Total des colonnes C x D, C x E, C x F (D+E+F) = Total
Article	Description	Quantités annuelles estimatives (L)	UNIT prix par litre	UNIT prix par litre	UNIT prix par litre	
Tableau A	Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers	237 667 L	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tableau B	Parc national du lac Louise	383,000 L	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tableau C	Parc national Yoho	383,000 L	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tableau D	Parc national Kootenay	383,000 L	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tableau E	Parc national Banff	80,000 L	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tableau F	Parc national Jasper	140,000 L	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tableau G	Parc national Elk Island	140,000 L	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Tableau H	ERSFC située au détachement du lac Jarvis, près de Hinton	80,000 L	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

Tableau d'offres à commandes B2:

Coût du service de remplacement/entretien des bouteilles de propane conformément à l'annexe A.

Un prix **doit être fourni** pour chaque article dans le tableau d'offre B2.

S'il n'y a pas de frais pour un article ou un service, veuillez inscrire « 0 » (zéro).

Le coût comprend :

- Remise à neuf de réservoirs existants
- Transport
- Installation de nouveaux réservoirs

- Évacuation du réservoir et transfert de carburant si un nouveau réservoir est installé.
- Temps de déplacement

Colonne A	Colonne B	Colonne C	Colonne D Année 1	Colonne E année d'option 1	Colonne F année d'option 2	Colonne G: (C x D) + (C x E) + (C x F) = Total
Article	Description	Quantités estimatives	Prix	Prix	Prix	
	Personnel					
A	Taux horaire pour monteur d'installations au gaz	100 heures	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$
B	Taux horaire pour camion-grue sur place	200 heures	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$
C	Taux horaire pour camion d'avitaillement sur place	250 heures	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$
	Matériaux utilisés pour le remplacement ou la remise à neuf des réservoirs de propane	Quantités estimatives				
D	Détendeur à simple détente	50	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$
E	Détendeur à double détente	15	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$
F	Raccords en queue de cochon	15	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$
G	Chapeaux	15	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$
H	Jauges	15	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$
I	Soupape de sûreté de 1 po	15	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$
J	Soupape de sûreté de 1 ¼ po	15	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$
K	Robinets de service (remplissage et vidange)	15	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$
L	Jeu de robinets multiples	15	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$

M	Conduite d'alimentation en cuivre de ½ po	15	_____ \$/pi	_____ \$/pi	_____ \$/pi	_____ \$
N	Nouveau socle de réservoir	15	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$
	Coût de remplacement des réservoirs de propane conformément à l'annexe A.	Quantités estimatives				
O	Réservoir de 7500 L	5	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$
P	Réservoir de 3785 L	25	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$
Q	Réservoir de 1893 L	35	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$/ch.	_____ \$
	Coût mensuel à louer des réservoirs de propane conformément à l'annexe A.	Quantités estimatives				
R	Réservoir de 7500 L	2	_____ \$ chaque mois	_____ \$ chaque mois	_____ \$ chaque mois	_____ \$
S	Réservoir de 3785 L	2	_____ \$ chaque mois	_____ \$ chaque mois	_____ \$ chaque mois	_____ \$
T	Réservoir de 1893 L	2	_____ \$ chaque mois	_____ \$ chaque mois	_____ \$ chaque mois	_____ \$

ANNEXE « C » - EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Assurance de responsabilité civile commerciale

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :

- a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
- c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
- d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
- e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
- f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
- g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
- h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
- i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- l. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.

Assurance responsabilité civile automobile

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.

2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :

- a. Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
- b. Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;
- c. Garantie non-assurance des tiers;
- d. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

e. Responsabilité à l'égard des dommages causés à des véhicules n'appartenant pas à l'assuré : Ontario : FMPO 27 ou 27B; Québec : FAQ n° 27; Autres provinces : SEF n° 27

Assurance responsabilités couvrant l'atteinte à l'environnement

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance de Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
3. La police d'assurance Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - c. Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - d. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - e. Transport incident : La police doit couvrir les pertes découlant de tout déchet, produit ou matériel transporté, expédié ou livré par le biais d'un moyen de transport vers un emplacement situé au-delà des limites du site où l'entrepreneur ou toute entité pour laquelle il est juridiquement responsable exécute ou a exécuté les activités décrites dans le contrat.
 - f. Assurance de responsabilité civile relative aux réservoirs de stockage : La police doit couvrir les blessures corporelles et les dommages matériels causés hors site à des tiers par des rejets provenant de réservoirs de stockage (en surface et sous terre). La protection doit comprendre les mesures correctives et le nettoyage de ces rejets.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EW478-190351/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EW478-190351

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
CAL129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

Solicitation No. - N° de l'invitation
EW478-190351/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EW478-190351

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
CAL129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « E » - RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Faire parvenir à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Approvisionnement
Reception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Edifice Harry Hays
Bureau 759, 220 – ave 4 s.o. Calgary, AB. T2G 4X3
Télécopieur: (403) 292-5786
Courriel: WST PA-CAL@pwgsc-tps.gc.ca

Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

Premier trimestre: du 1er avril au 30 juin.
Deuxième trimestre: du 1er juillet au 30 septembre.
Troisième trimestre: du 1er octobre au 31 décembre.
Quatrième trimestre: du 1er janvier au 31 mars.

FOURNISSEUR: _____
No DE L'OFFRE À COMMANDES _____
MINISTÈRE OU ORGANISME: Parcs Canada ou MDN
Période de référence _____

Élément no	Description de la commande	Valeur de la commande	TPS/TVH
A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:			
B) Commandes totales accumulées à ce jour:			
(A+B) Commandes totales accumulées:			

Ou; **AUCUN RAPPORT**: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période []

PRÉSENTÉ PAR:
Nom: _____ SIGNATURE: _____

Numéro de téléphone: _____ DATE: _____